



Fritz Glauser, Président

Gestion des quantités – ça fonctionne!

La récolte 2019 le montre un fois de plus clairement: les cotisations au fonds d'allègement de marché constituent un bon investissement. Les stocks pleins et les grandes quantités récoltées en 2019 dépassent les besoins des meuniers: Malgré cela, les prix aux producteurs restent stables, preuve que la gestion des quantités fonctionne.

Un des piliers du fonds d'allègement de marché garantit l'écoulement d'environ 50'000 t de céréales panifiables destinées à l'exportation et assure aux producteurs de céréales un nouveau supplément aux céréales. La solution de droit privée était une étape indispensable après la suppression des soutiens à l'exportation de la Confédération.

L'autre pilier permet des déclassements. Alors que la demande reste stable, les rendements varient d'une année à l'autre. Tant que la demande n'augmente pas de quelques milliers de tonnes lors des bonnes années, la FSPC n'a pas d'autre choix que de déclasser les céréales panifiables excédentaires, afin de garantir une stabilité des prix. Les stocks, même les plus grands, sont forcément remplis une fois.

Pour que la production de céréales reste forte et stable, il faut des mesures de gestion de l'offre. Dans cette édition de nos «Actualités céréalières», nous espérons répondre à vos questions les plus urgentes pour vous le prouver: cela fonctionne!



Lisa Studer

Explications sur les cotisations des producteurs

Cette année, les cotisations ont attiré le regard de certains producteurs, car elles sont nettement plus élevées que l'année dernière. Voici un aperçu des principaux changements ainsi que des explications sur l'utilisation de l'argent:

	Blé et seigle panifiable (CHF/100 kg)	Épeautre panifiable (CHF/100 kg)	Céréales fourragères (CHF/100 kg)
FSPC	0.055	0.055	0.055
swiss granum	0.045	0.045	0.045
Union Suisse des Paysans	0.02	0.02	0.02
Fonds d'allègement de marché - dont déclassement	0.82	0.82	–
- dont soutien pour l'utilisation de matières premières suisses	3.81	3.81	–
Fonds promotion céréales	0.05	0.05	–
IG Dinkel	–	1.00	–
TOTAL	4.80	5.80	0.12

FSPC

La cotisation reste stable; elle couvre les coûts de fonctionnement du secrétariat et des organes de la fédération, afin de défendre les intérêts des producteurs.

Swiss granum

La cotisation reste stable; elle sert à la défense des intérêts de l'ensemble des filières des céréales et des oléagineux.

Union suisse des paysans

Cette cotisation est prélevée pour le compte de l'USP, qui s'engage pour l'intérêt de l'agriculture suisse dans son ensemble.

Fonds d'allègement de marché

Cette cotisation, prélevée sur les céréales panifiables uniquement, sert d'une part aux déclassements et d'autre aux soutiens pour l'utilisation de matières premières suisses. Les déclassements sont utiles en cas de récolte excédentaire, pour éviter une pression sur les prix aux producteurs. Au cours des trois dernières récoltes, les quantités récoltées ont dépassé les besoins des transformateurs. Afin de ne pas stocker inutilement les excédents, la FSPC a procédé à des déclassements. De la récolte 2019, 22'265 t de céréales panifiables seront ainsi mises en valeur dans le secteur fourrager.

La deuxième partie de la cotisation finance les soutiens aux exportations de produits contenant de la farine (biscuits ou pâtes à pizza, par exemple). Cette cotisation est compensée par le supplément aux céréales versé par la Confédération dès cette année (environ Fr. 120.-/ha).

Fonds de promotion des céréales

Cette cotisation est versée à l'Association Pain suisse avec pour objectif de promouvoir la consommation de pain suisse. Cette tâche est importante en relation avec l'augmentation des importations de pain et de produits de boulangerie, dont l'origine est difficile à connaître pour le consommateur.

Alternative à la loi chocolatière – Questions et réponses

La récolte 2019 est terminée et réjouit par la bonne qualité et les rendements satisfaisants. Après le travail, la récompense, qui arrive sous la forme d'un décompte du centre collecteur, duquel sont prélevées toutes les cotisations. Cette année, la cotisation au fonds d'allègement de marché est plus élevée.

Quel est l'objectif du fonds d'allègement de marché?

Environ 50'000 t de céréales panifiables sont exportées, sous forme de produits finis. Afin que les entreprises suisses soient concurrentielles sur les marchés étrangers, la différence de prix de la farine entre la Suisse et l'UE est compensée par l'alternative à la loi chocolatière, gérée par la filière. Ainsi, producteurs, meuniers et exportateurs participent à cette solution de branche, afin que les entreprises utilisent de la farine suisse à base de céréales suisses. La part de la FSPC est financée par le fonds d'allègement de marché.

Pourquoi les producteurs doivent-ils payer plus pour le fonds d'allègement de marché?

La cotisation pour le fonds d'allègement de marché a effectivement été augmentée. Ces dépenses supplémentaires sont partiellement compensées par le nouveau supplément aux céréales d'environ Fr. 120.-/ha versé par la Confédération dès cette année.

Quels sont les avantages pour les producteurs?

Les 15.8 millions de francs versés sous forme de paiements directs à la surface sont couplés à la mise en place d'un soutien à l'exportation financé par la branche. De plus, sans soutien à l'exportation, les 50'000 t de céréales panifiables se retrouveraient sous forme d'excédent sur le marché indigène. Ces surplus de céréales panifiables exerceraient une pression énorme sur les prix de toute la production indigène. Sans solution alternative les prix des céréales panifiables chuteraient de CHF 8 à 10.- les 100 kg pour tous les producteurs suisses.

Que se passe-t-il si un producteur demande le remboursement des cotisations?

Celui qui ne reçoit pas le supplément aux céréales peut demander le remboursement des cotisations destinées à soutenir les exportations. Si les cotisations sont remboursées sans raison valable, le producteur sera exclu de Suisse Garantie, IP-Suisse, Swiss Premium et Bio-Suisse. Les livraisons au centre collecteur seront par conséquent difficiles, car ceux-ci ne prennent pas volontiers des céréales conventionnelles. De plus, le prix des céréales conventionnelles est nettement plus bas. Les moulins se sont en outre engagés à n'acheter des céréales panifiables qu'aux centres collecteurs qui paient les cotisations. Cela constitue une déclaration forte en faveur de la production de céréales suisses et de la collaboration dans la filière.

Est-ce que le système fonctionne?

Le premier bilan est très positif. Les quantités exportées sont stables, les cotisations ont été payées et le budget est respecté. Le système de soutien à l'exportation est soutenu par toute la filière et les cotisations sont défendues pour tous les producteurs, également ceux qui font partie d'un label tel qu'IP-Suisse ou Bio Suisse. Cela met en évidence la bonne collaboration au sein de la filière céréalière ainsi que l'intérêt à continuer à soutenir la culture des céréales en Suisse.



Bertrand Pillet

Comité:

Bertrand Pillet (VS) est membre du Comité depuis le mois de novembre 2018. Sa motivation pour s'impliquer au sein de la FSPC est la suivante:

Mon engagement au sein du comité de la FSPC est une évidence pour moi car je suis agriculteur et producteur de céréales en Valais. Aujourd'hui, le marché est un sujet toujours plus compliqué pour les agriculteurs. Il est donc important pour moi en tant que producteur de pouvoir défendre au mieux les intérêts de la base de la production.